



Au terme d'après discussions, les deux projets de loi ont été votés hier à l'Assemblée nationale.

Cette adoption de textes aura été l'une des plus longues depuis le début de la session de juin à l'Assemblée nationale. Plus de cinq heures de débats pour valider les projets de loi déposés par le gouvernement. Hier en séance plénière, les députés ont planché sur deux projets de loi, préalablement examinés en commission.

Il s'agit du projet de loi portant prorogation du mandat des députés, ainsi que celui régissant les activités physiques et sportives au Cameroun. Constitué de deux articles, le texte de loi sur la prorogation du mandat des députés à l'Assemblée nationale pour une durée de 12 mois, présenté et défendu par Amadou Ali, vice-Premier ministre, ministre délégué à la présidence chargé des Relations avec les Assemblées, a reçu l'assentiment de la majorité des parlementaires.

En effet, ce texte vise à éviter l'enchevêtrement des opérations électorales, notamment les élections présidentielle, législatives et municipales, au regard du calendrier électoral. De même qu'il veut permettre une organisation plus sereine des différents scrutins. Certains députés ont souhaité que la crise sécuritaire dans le Nord-Ouest et du Sud-Ouest trouve une solution pendant ces 12 mois pour une réelle sérénité.

D'autre part, le projet de loi portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun a finalement été adopté, en dépit de deux motions préjudicielles introduites par les élus du SDF. En effet, les députés soupçonnaient les textes d'avoir été rédigés et préalablement validés hors du Cameroun avant d'être proposés au gouvernement camerounais.

Ce qui porterait atteinte à la souveraineté du pays selon eux. Ils ont ainsi souhaité un renvoi du texte en commission pour une seconde lecture. Des soupçons pour lesquels Bidoung Mpkatt, le ministre des Sports et de l'Education physique qui a présenté et défendu ce texte pour le compte du gouvernement, a dit ne pas se reconnaître.

Il a garanti à tous les députés que les textes qui réforment ces activités ont été conçus essentiellement par le gouvernement camerounais. Remplaçant la loi de 2011 sur les activités physiques et sportives au Cameroun, ce texte adopté réorganise la pratique des activités physiques et sportives, permet la coordination des interventions des acteurs du mouvement sportif national dans le respect de leurs droits et devoirs et, enfin, veille à la promotion et au développement des équipements sportifs.